

Montpellier le 30 pluviôse an 8.

M^r Foache au Havre

Nous avons l'honneur de vous prévenir de la dissolution de notre société de GIGONZAC FRÈRES et COMP. et que la liquidation en sera faite par GIGONZAC aîné, résidant en cette Commune, et par J.n GIGONZAC. résidant à Paris, il ne nous reste qu'à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner jusques à ce jour.

Néanmoins N. S. GIGONZAC aîné la réclame encore d'après de nouveaux arrangemens qu'il a pris avec une maison très-connue. Ci-joint leur circulaire. Nous osons nous flatter que ce changement ne diminuera en rien votre amitié pour lui, puisqu'il continuera de donner tous ses soins aux commissions qu'il vous plaira leur adresser.

Nous vous saluons.



Gigonzac freres & Co